



BULLY
RHÔNE

**Délibération du
Conseil Municipal du 09 Avril 2024**

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

Date de convocation : 04/04/2024
Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOULET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

Excusés :
Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON
Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER
Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :
Madame Pascale GOUTTE
Monsieur Pierre-Alexis NICOLAS

DEL 2024-04-05 : Délibération portant affectation du résultat 2023- Budget principal commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les chiffres approuvés lors du vote du compte administratif et propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 du budget de la commune s'élève à la somme de 768 973.48 € de la façon tel que présenté sur le document d'affectation de résultat en annexe de la présente délibération à savoir :

- 590 377.49 € en section de fonctionnement en report à l'article R002.
- 178 595.99 € en section d'investissement en affectation en réserves à l'article 1068

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 16 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 du budget de la commune qui s'élève à la somme de 768 973.48 € comme suit :

- 590 377.49 € en section de fonctionnement en report à l'article R002.
- 178 595.99 € en section d'investissement en affectation en réserves à l'article 1068

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 avril 2024, A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance
Séverine PERRUQUON